



**Pauline Martineau** / 05 49 64 85 26 / martineaup@cc-parthenay-gatine.fr

### **Le recensement 2023 démarre**

**Du 19 janvier au 25 février 2023, 8% de la population parthenaisienne va être recensée par deux agents recenseurs recrutés par la Ville de Parthenay, Colette JARRY et Pascale BROUILLARD.**

Effectué chaque année, le recensement de la population a **un caractère obligatoire**.

**Son but** : produire des informations régulières et récentes, moderniser la collecte et étaler la charge de travail et les coûts.

#### **Le recensement a pour objectif de :**

- **Déterminer le chiffre de la population légale de chaque circonscription** administrative. Impact en terme de gestion communale, de finances locales. **Exemples** : détermination du nombre de Conseillers municipaux, du mode de scrutin, de la D.G.F., possibilité ou non de créer des pharmacies ...
- **Fournir des données socio-démographiques** sur les individus et les logements. **Exemples** : répartition par âge, sexe, état matrimonial, nationalité, diplômes ... Emploi, modes de transport entre logement et travail ... Composition des ménages et conditions de logement ... Migrations (domicile/travail, domicile/études, migrations résidentielles).

**Le but** : analyse de l'emploi, organisation de la vie sociale, aménagement du territoire, équipements publics (crèches, écoles, équipements sportifs et culturels ...)

- **Constituer une base de sondage** pour les enquêtes de l'INSEE, réalisées ultérieurement auprès des ménages.

#### **Modalités pratiques**

Deux agents recenseurs – Colette JARRY et Pascale BROUILLARD – ont été recrutés pour effectuer le recensement, qui se déroulera **du 19 janvier au 25 février 2023**.

**Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement s'effectue sur la base d'un sondage de 8 % annuels de la population, sur 5 ans.**

Au total, **344 adresses** ont été tirées au sort par l'INSEE - soit 454 logements - réparties sur toute la commune.

## Recensement en ligne

Les habitants ont la possibilité d'effectuer le recensement en ligne sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr), à l'aide des identifiants remis par l'agent recenseur.

Ce service assure la confidentialité des données et permet de réaliser des économies de temps et de papier.

Pour les aider à réaliser leur recensement en ligne, les habitants peuvent faire appel :

- Aux **Conseillers numérique France Service** de l'Espace public Armand-Jubien, 5 rue Jean-Macé.  
Ouvert au public du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.  
Tél : 05 49 71 08 70
  
- A la **Maison France Services**, 16 bd de la Meilleraye  
Lundi : 9h-12h et 13h30-17h  
Mardi : 8h-12h et 13h30-16h  
Mercredi : 9h-12h et 13h30-17h  
Jeudi : de 13h30 à 18h  
Vendredi : 9h - 13h  
Tél : 05 49 95 53 25